

**Arrêté 2020-87 portant composition du comité de sélection  
pour le poste PRU section 68 du CNU  
Profil : Ecophysiologie et écotoxicologie animale marine tropicale  
Affectation CUFR : Département Sciences et Technologies**

- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007
- Vu le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008
- Vu la convention de partenariat entre le CUFR Mayotte et l'université de Nîmes en date du 19 juin 2018
- Vu les décisions du conseil d'administration restreint du CUFR Mayotte en date du 20 mai 2020
- Vu les décisions du conseil d'université restreint de l'université de Nîmes en date du 25 mai 2020

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du comité de sélection créé en vue de pourvoir un emploi de professeur des universités est fixée comme suit :

Membres appartenant à l'Université de Nîmes				
Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'origine
ROIG	Benoît	PU	Section 31	Nîmes
LE GAL LA SALLE	Corinne	PU	Section 35	Nîmes
TECHER	Isabelle	PU	Section 35	Nîmes
Membres extérieurs à l'établissement				
BERNARD	Cécile	PR		MNHN
DUFOUR	Sylvie	DR		CNRS
BUSTAMANTE	Paco	PU	Section 68	La Rochelle
LALLIER	François	PU	Section 68	Sorbonne Université
MCKENZIE	David	DR		CNRS

**Article 2** : Le président du comité de sélection est Monsieur Benoît Roig.

**Article 3** : La vice-présidente du comité de sélection est Madame Corinne Le Gal La Salle.

**Article 4** : Les noms des deux rapporteurs statuant sur les demandes de mutations prioritaires (rapprochement de conjoint, fonctionnaires en situation de handicap) et les dispenses de qualification (recrutements étrangers) sont : Maria Elena Gomez Hernandez et Wilfried Sanchez.

**Article 5** : Ce comité n'est valable que pour la durée du présent recrutement.

Fait à Dembéni, le 8 juin 2020

Le Directeur du CUFR de Mayotte



Aurélien SIRI